



**Eclairage publique - p.7**



**Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal - p.21**



**Irrigation - p.32**

# Le mot de l'équipe municipale

En ce début d'année, nous souhaitons une fois de plus que le lien social perdure et que l'information municipale atteigne tous les Albinois. Notre volonté est de vous informer sur nos axes d'actions en toute transparence. C'est pourquoi les élus du conseil municipal ont décidé de distribuer eux-mêmes le bulletin municipal et les courriers des aînés pour être au plus près de nos concitoyens.

La commune tient à rester à l'écoute des habitants et des personnes isolées car elle reste l'intermédiaire entre les services sociaux, le département et les Albinois. En ce sens, le maire, Albert Buisson, est disponible pour recevoir les habitants, pour échanger avec eux, pour trouver des solutions constructives, pour donner des explications sur une question municipale : il reçoit les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin sur rendez-vous, et le samedi matin sans rendez-vous. Sylvie Fugier, adjointe chargée des affaires

sociales, est également disponible pour accueillir les habitants, essentiellement sur rendez-vous, pour les informer, les conseiller et les orienter vers les organismes adaptés et habilités à résoudre certaines questions.

En outre, la commune de L'Albenc tient à informer les habitants sur les rouages de financement pour les travaux, comme vous le verrez dans nos bulletins ; elle ne manque pas de se tenir au courant des différentes aides et subventions auprès de l'Etat et du département.

En effet, en ce qui concerne les financements, le département reste notre partenaire de proximité et surtout il facilite les demandes des communes.

Que cette année 2024 vous soit favorable dans tous les domaines de la vie !



## SOMMAIRE

<b>VIE SCOLAIRE</b>	<b>p. 6</b>
<b>TRAVAUX</b>	<b>p. 7</b>
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>p. 10</b>
<b>CADRE DE VIE</b>	<b>p. 17</b>
<b>INTERCOMMUNALITÉ</b>	<b>p. 21</b>
<b>VIE MUNICIPALE</b>	<b>p. 26</b>
<b>VIE SOCIALE</b>	<b>p. 31</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>p. 32</b>
<b>SPORT</b>	<b>p. 35</b>

## Agenda des Festivités 2024

### Mars

- 16 : Saint Patrick organisé par le comité des fêtes
- 23 : Loto organisé par le Sou des écoles
- 29 : Ludotour de 16h30 à 22h à la salle des fêtes

### Avril

- 06 : Safari pêche et chasse aux œufs sur la commune de Saint Gervais, organisés par le sou des écoles
- 20 : Safari pêche organisé par l'USARG

### Mai

- 26 : Vide grenier organisé par le sou des écoles

### Juin

- 21 : Les feux de la Saint Jean organisés par la MJC
- 28 : Kermesse organisée par le Sou des écoles
- 29 : Vogue organisée par le comité des fêtes
- 30 : Concours de longue organisé par l'association des boules

### Août :

- 31 au 1<sup>er</sup> septembre : Festival de l'avenir au naturel

### Septembre

- 07 : Forum des associations organisé par la MJC

### Novembre

- 17 : Salon de la Bière Artisanale organisé par la MJC

### Décembre

- 14 : Stand de l'An par la MJC

Rédaction : Christèle Baret, Françoise Brial,  
Sylvie Fugier, Elisabeth Martinoia et Lisa Larchères

Crédit photos : Elisabeth Martinoia - Pirod 4D

# Ce qui s'est passé en 2023 !



*Pose d'une barrière sur la route de Pierre Brune*



*Marquage au sol rue des sablons*



*Corvée chemin 2023 - Merci à tous pour votre participation*



*Nettoyage et renouvellement du gravier sur le toit de la Boulangerie par notre service technique*

# Ce qui s'est passé en 2023 !



Préparation des feux de la Saint Jean, Juin 2023



Préparation des colis des aînés par les bénévoles et les élus Janvier 2023



Merci aux bénévoles



Distribution des colis aux aînés janvier 2023



Un concert de la chorale Voix de Pierre Brune



1<sup>ère</sup> édition du marché de Noël Décembre 2023



Membres du Comité des fêtes

# Ce qui s'est passé en 2023 !



Cérémonie du 19 mars



Cérémonie du 8 mai



Cérémonie du 11 novembre



Cérémonie du 18 juin



Distribution des bulletins municipaux et courriers aux aînés par les élus.

## Les Travaux



### Ecole maternelle

Des travaux de peintures ont été réalisés dans l'école maternelles, précisément dans la classe CE1/GS (David) ainsi que le hall d'entrée. Ces parties ne faisaient pas partie de l'objet de travaux lors de l'extension de l'école maternelle.

Le montant des travaux s'élève à 4300 HT €

### Ecole élémentaire

Également, des travaux de sécurité ont été effectués entre la classe de CP/CE1 (Daphné) et la classe de CM1/CM2 (Nathalie) à l'étage du bâtiment en vu des recommandations de la commission de sécurité. Les travaux consistaient en l'ouverture d'une porte entre les deux classes pour avoir une deuxième porte d'évacuation.

Le montant des travaux s'élève à 13 004 HT €

## Les dangers des réseaux sociaux

La commune de l'Albenc a mis en place un atelier sur les dangers du cyberharcèlement auprès de nos futurs collégiens, le mardi 27 juin 2023.

Deux classes ont été concernées

- La classe de Mme Chanove (CM1/CM2)
- La classe de Mme Martin (CM2)

Ce projet avait pour objectif de les sensibiliser et de les informer sur les réseaux sociaux. Il a été mené en partenariat avec notre conseiller numérique, Parisot Xavier, le Chargé de coopération CTG (convention territoire globale) Aguesse Sébastien, et les institutrices concernées.

Les moyens utilisés ont été adaptés à ce jeune public sous forme de support interactif avec vidéo et un questionnaire avec réponse. Un support écrit a été laissé à la fin pour que les parents puissent échanger avec leurs enfants.

Une intervention de qualité nous a permis d'avoir un retour positif et apprécié par les institutrices et les élèves.

Pour terminer, cet atelier a fait un rappel à la loi sur les réseaux sociaux.



## Economies d'énergie pour l'éclairage public

Soucieux de continuer à réaliser des économies d'énergie et d'avoir un éclairage public de bonne qualité, l'objectif est de solder le remplacement des lampes sodium par des LED dans les 2 prochaines années.

En plus de l'aspect écologique, la coupure de cœur de nuit de l'éclairage public permet déjà une économie de près de 60% sur la consommation d'énergie.

Une lampe LED d'extérieur consomme 4 à 5 fois moins d'énergie qu'une lampe sodium, son coût d'entretien annuel facturé est 2 fois moins élevé. L'économie produite par une telle opération est donc directement palpable sur le budget de fonctionnement de la commune.

TE 38, le syndicat départemental d'électricité coordonne et subventionne ces chantiers.

Ceci nous permettra de réaliser une prochaine tranche de remplacement début 2024 : Dans cette tranche, 48 nouvelles lampes seront basculées vers des LED.

Les quelques quartiers pas encore éteints en cœur de nuit le seront, après mise en place d'horloges astronomiques.

A cette occasion 7 des 19 coffrets de commande situés à proximité des transformateurs seront rénovés pour mises en conformité, afin de garantir la sécurité des intervenants.

Une tranche suivante de remplacement est actuellement à l'étude pour une soixantaine d'autres points lumineux.

### Pannes d'éclairage public : Informations aux habitants de l'Albenc

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 l'éclairage public de la commune est géré par TE38, le syndicat Départemental d'électricité.

Les interventions de dépannage sont, par contrat, limitées au nombre maximum de 4 par an, soit en moyenne une par trimestre.

Il est important de signaler en mairie toutes pannes que vous pourriez observer, afin qu'elles soient prises en compte lors du prochain passage planifié de la société SOBECA en contrat avec TE38.



## Les travaux de sécurité

### Les travaux sur la CD 35b dans la traversée du hameau Riquetière.

Suite aux problèmes de sécurité et en concertation avec les habitants du quartier, des travaux ont été réalisés courant novembre 2023 :

- La création de chicanes
- La création d'un plateau surélevé
- Le déplacement des arrêts scolaires.

Le montant des travaux s'est élevé à 96 000 € TTC.

### Travaux d'Aménagement pour personne à mobilité réduite

Des travaux d'enrobé ont été réalisés dans les allées du nouveau cimetière pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

### Travaux d'évacuation des eaux pluviales

La commune a prévu des travaux pour la gestion des eaux pluviales sur l'Impasse de Riquetière pour éviter l'érosion des terrains.

### Travaux d'électrification rurale

Mise en souterrain du réseau de basse tension sur la Grande Rue entre le Chemin du Moulin et la place Général Marchand. Le montant des travaux est de 22 695 € TTC.



## Les travaux de voirie

Le montant des travaux de voirie est de 100 000 € TTC par an.

En 2023, ils se localisent :

- Route du stade et parking du cimetière
- Chemin des devers (bifurcation entre le CD 48 et chemin de la Bastière)
- Elargissement des accotements Chemin des Allavards.



## Travaux de rénovation et de réhabilitation

### La fontaine s'est refait une beauté !

Fortement endommagée au début de l'année 2021, le conseil municipal a fait le choix de réhabiliter la fontaine qui se situe Place Jean Vinay. C'est l'entreprise EMH (Entreprise Maçonnerie Historique) de Vinay qui a réalisé les travaux. Le montant des travaux est de 7 920,00€ TTC.

### Les WC publics

Suite aux dégradations des WC publics, situés face à la salle des fêtes, la commune a financé 3 000€ TTC pour changer les deux portes et un WC.



## Les associations

### Section Badminton

Si vous souhaitez rejoindre la section BADMINTON, n'hésitez pas à contacter Sébastien OCHIER

par mail [bad.albenc@gmail.com](mailto:bad.albenc@gmail.com) ou par téléphone 06 06 83 12 63

Les cours pour adultes se déroulent le Mardi de 20h00 à 24h et le Jeudi de 18h à 19h45 à la salle des fêtes de l'Albenc.



### Section Zumba

Si vous souhaitez rejoindre la section Zumba, n'hésitez pas à contacter

Mme Nemoz par mail [neymoz@sfr.fr](mailto:neymoz@sfr.fr) ou par téléphone 06 78 97 37 17

Les cours pour adultes se déroulent le jeudi de 19H45 à 20H45

à la salle des fêtes de l'Albenc.



### Cours Hatha Yoga

Nous pratiquons des postures nous apportant l'équilibre, la souplesse, le renforcement musculaire, tous les lundis pendant une heure à la salle de MJC.

Nous travaillons aussi le souffle, la respiration, pour nous accompagner vers le mieux-être et le lâcher prise.

N'hésitez pas à me contacter au 06.99.45.75.81 ou [lesmerveillesdelaura@gmail.com](mailto:lesmerveillesdelaura@gmail.com)

Au plaisir de vous partager notre belle pratique.

Avec le coeur,

Laura



## Le Club Âge d'Or

Le repas du beaujolais et tête de veau le jeudi 17 novembre organisé par le club âge d'or.



Repas beaujolais



## Section Taekwondo

En cette année 2023, une nouvelle section MJC a vu le jour sur la commune de l'Albenc. Elle se nomme taekwondo Albenc.

Les cours sont assurés par maître Dominique le mardi à la salle de MJC.

- Pour les enfants de 18 h à 19 h

- Pour les adultes de 19 h à 20 h

A ce jour, nous comptons actuellement 12 adhérents.

N'hésitez pas à nous rejoindre et nous contacter pour tous renseignements

La présidente, Annie Barneoud

## L'association Espace Nature Isere

Située à l'Albenc, Espace Nature Isère est une association de protection de l'environnement qui mène depuis de plus de 30 ans des actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et de veille écologique auprès des enfants et d'un public plus large.

Au travers les animations scolaires qu'elle propose, de ses sites ressources et du Festival de l'Avenir au Naturel qu'elle organise chaque année, elle travaille au développement d'une société plus humaine et plus respectueuse de l'environnement.

L'association doit son bon fonctionnement à la centaine de bénévoles, les 3 salariées et les 8 membres du CA qui œuvrent chaque année à la réussite des divers projets. Si la préservation de l'environnement, la nature ...est pour vous significative, rejoignez notre équipe !

## Le Festival

Depuis de nombreuses années, la municipalité de L'ALBENC soutient le festival de l'Avenir au Naturel qui a eu lieu tous les 1ers week-ends de septembre. Cet événement, gratuit depuis 27 ans et qui reste la plus grande foire en plein air de Rhône-Alpes, a attiré cette année encore des milliers de visiteurs dans le petit village de l'Albenc... Devenu un rendez-vous incontournable de l'écologie depuis de nombreuses années, le Festival a accueilli cette année plus de 10 000 visiteurs, 150 exposants et a proposé un cycle de 18 conférences aux thèmes variés, sous un soleil radieux qui a permis aux ateliers, aux animations et aux concerts de se dérouler en plein air pour le plus grand plaisir des visiteurs ! La page se tourne désormais pour cette 27ème édition et toute l'équipe se penche sur l'organisation du prochain festival début 2024 !



## Projet Ate

Si vous croisez une classe arpentant les collines et forêts de L'Albenc, rassurez-vous les enfants ne font pas l'école buissonnière ! Cette année, Espace Nature Isère mène un projet d'Aire Terrestre Éducative (ATE) avec la classe des CM de l'école de la Lèze. Ce projet d'éducation à l'environnement est réalisé conjointement avec l'enseignante et s'intègre parfaitement dans le programme scolaire.

Une ATE, est un projet de gestion participative pour les enfants. Tout au long de l'année, les élèves vont découvrir un site naturel de la commune, et développer leurs connaissances environnementales avec l'intervention d'une éducatrice nature. Grâce aux compétences acquises, les enfants vont devenir les gestionnaires du milieu choisi en prenant des décisions lors du «conseil des enfants» en classe. Ils peuvent ainsi mettre en place des mesures de protection, de sensibilisation, de nettoyage...

N'hésitez pas à nous contacter au 04 76 36 50 10 ou par mail à [secretariat@enisere.fr](mailto:secretariat@enisere.fr) ou à venir en discuter avec nous au 32 Place du Souvenir Français !

[www.enisere.fr](http://www.enisere.fr) / [www.facebook.com/enisere](https://www.facebook.com/enisere)

## Les évènements du sou des écoles

### Soirée karaoké Janvier 2023

Nouveauté du Sou des écoles, la Soirée karaoké a tout de suite trouvé son public en début d'année 2023 : petits et grands, novices comme artistes chevronnés sont venus pousser la chansonnette dans une ambiance festive.

### Loto Mars 2023

Désormais bien ancré en mars, le traditionnel Loto a une fois de plus «cartonné» puisque, comme chaque année, bénévoles, donateurs et joueurs ont répondu présent. La salle des fêtes affichait complet, preuve que la manifestation phare du Sou reste une date incontournable pour les habitués, attirés par l'ambiance bon enfant et la kyrielle de magnifiques lots mis en jeu.



### Escape Game Avril 2023

Le Sou des écoles a tenu à fêter Pâques de manière originale en offrant aux élèves un Escape Game collaboratif en extérieur, qui a connu un succès retentissant auprès des enfants, de leurs parents et des enseignants. Tout le monde s'est creusé la tête dans la bonne humeur afin de gagner les sachets de chocolats prévus pour récompenser tous les participants.

### Vide Grenier et concours de pétanque Mai 2023

Le Vide-grenier a de nouveau fait salle comble au printemps et, malgré une météo capricieuse, plusieurs doublettes de boulistes courageux ont permis la bonne tenue du Concours de pétanque organisé en parallèle.

Cette double manifestation s'installe peu à peu comme une référence dans le calendrier albinois.



### Kermesse Juin 2023

La traditionnelle Kermesse a mis un terme joyeux à l'année scolaire en proposant de nombreuses activités ludiques aux élèves de l'école de la Lèze. Des calculatrices ont été offertes aux CM2 qui étaient nombreux, cette année, à s'envoler vers le collège. La bonne humeur était comme toujours de la partie grâce aux sourires des bénévoles, des parents et des enseignants, et les enfants ont semblé ravis de cette soirée qui leur était entièrement dédiée.

## Soirée karaoké Novembre 2023

Déplacée à l'automne, la Soirée karaoké n'en a pas moins confirmé son succès en ce mois de novembre 2023, avec de nombreux interprètes venus faire étalage de leur talent micro en main. Les cordes vocales (et les oreilles) ont été mises à rude épreuve au cours de cette soirée qui s'installe dans le paysage des manifestations albinoises.



## Les évènements MJC

### Le feu de la Saint Jean Juin 2023

Les feux de la st Jean 2024 : un appel pressant à l'engagement !

Au sein de nos paisibles villages, une préoccupation grandissante émerge : le manque flagrant de bénévoles.

Cette pénurie met en lumière l'importance cruciale du bénévolat pour le bien-être communautaire.

Notre village a la chance de posséder plusieurs associations actives. Elles permettent à la population d'avoir une vie dans le village. L'Albenc n'est pas un village dortoir et il ne doit pas le devenir !!



Ainsi, nous, bénévoles d'associations, avons besoin de renouveler nos aides ponctuelles afin de nous encourager et d'avoir un peu de renouveau !!

Le bénévolat joue un rôle crucial dans la vitalité des villages. Il renforce les liens communautaires, améliore la qualité de vie locale en fournissant des services essentiels et contribue à créer un environnement plus solidaire et dynamique. Les bénévoles font partie des piliers de la vie rurale.

Enfin, le bénévolat offre divers avantages, notamment le renforcement du sentiment d'appartenance communautaire, le développement de compétences, l'élargissement du réseau social, et une satisfaction personnelle découlant de l'aide aux autres. De plus, l'expérience de bénévolat peut souvent être valorisée sur le plan professionnel.

Alors n'hésitez plus, pour que nos fêtes de villages existent, engagez-vous et venez grossir nos rangs !

### Salon de la bière artisanale et locale : véritable célébration de la diversité des saveurs brassicoles

Le salon de la Bière du 19 novembre 2023, a été un nouveau succès.

Les 16 Brasseurs présents ont été ravis de venir ou de revenir à l'Albenc.

Ils ont pu proposer leurs différentes leurs différentes Bières Aux 800 visiteurs présents.

Les visiteurs ont pu découvrir les larges gammes proposées en dégustant avec modération, et les échanges avec les brasseurs ont été très enrichissants !

Une fois encore, la Mjc organise un évènement majeur avec une renommée régionale importante.

C'est avec fierté que l'Albenc est représenté dans le monde brassicole.

La Mjc remercie sincèrement l'implication des bénévoles présents pour leur aide précieuse,



# Vie Associative

bénévoles sans qui cet évènement ne pourrait avoir lieu.

La Mjc, remercie également la Mairie qui met à disposition le matériel et l'infrastructure nécessaires.

La 7<sup>ème</sup> édition se tiendra le 17 novembre 2024.



## Le stand de l'An - Décembre 2023

Le stand de l'An : une réussite, 100 % albinoise.

Organisé par la MJC, le stand de l'An est la soirée phare de l'Albenc.

Les villageois se retrouvent pour cette soirée autour de dégustation de produits artisanaux en direct des producteurs.

Cette soirée réchauffe le cœur des albinois tant l'ambiance y est conviviale, familiale et chaleureuse.

Cette année plus que n'importe quand, la MJC avait besoin de soutien et les albinois ont répondu en nombre ce qui a apporté beaucoup de réconfort à toute l'équipe bénévole.

Le président adresse un grand merci à tous pour votre précieuse présence !



## MJC L'Albenc

### Les membres du bureau de MJC L'Albenc

<i>Fonction</i>	<i>Nom - Prénom</i>
Président .....	JARRAND Franck
Vice- Président .....	BONNOT David
Trésorier .....	OCHIER Sebastien
Vice-Trésorier .....	TEODORI Olivia
Secrétaire .....	BOUCHERAND Julien
Vice-Secrétaire .....	BENISTANT Gaëlle
Responsable Locaux .....	VALENTIN Stéphane

La MJC de l'Albenc vous informe que pour toute réservation de la salle MJC, veuillez-vous adresser par téléphone auprès de

- Valentin Stéphane au 06 51 71 96 38

- Bonnot David au 06 62 62 35 98

Pour tout autre renseignement, veuillez les contacter par mail à [mjclabenc@gmail.com](mailto:mjclabenc@gmail.com)

## Les différentes sections MJC L'Albenc

### GYMNASTIQUE

SECRETAIRE : Odile D'ANNOUX  
06 36 79 06 80  
Adultes et seniors: Lundi de 9h00 à 10h00  
Sauf jours fériés et vacances scolaires  
Lieu : Salle des fêtes

### ROLLER

PRÉSIDENT : Nicolas PASCIUTO  
06 74 35 83 89  
Mail : pasciuto.nicolas@gmail.com

Roller Initiation – freestyle  
Adultes : Mercredi de 20h30 à 21h45  
Enfants : Mercredi de 13h15 à 17h00  
Jeudi de 16h45 à 18h00  
Lieu : Salle des fêtes

Hockey Roller  
- Enfants : Lundi de 18h30 à 20h30  
Mercredi de 17h00 à 20h30  
- Adultes : Vendredi de 19h00 à 22h30  
Lieu : Salle des fêtes

### BADMINTON

PRÉSIDENT : Sébastien OCHIER  
06 06 83 12 63  
Mail : bad.albenc@gmail.com  
Adultes : Mardi de 19h30 à 24h  
et Jeudi de 18h à 19h30  
Enfants : Mardi 18h00 à 19h30  
Lieu : Salle des fêtes



### CHORALE

« Les voix de Pierre Brune »  
PRÉSIDENTE : Annick BAROCCI  
06 75 22 11 80  
Mail : barocci@free.fr  
Horaires : Jeudi de 20h00 à 22h00  
Lieu : Salle MJC

### DESSIN

INTERVENANT : Léon RODRIGUES - 06 62 00 25 05  
PRÉSIDENTE : Annie BESSON MICHAZ - 06 35 91 90 54  
Mail : rolandbesson@neuf.fr  
- Adultes : Vendredi de 13h30 à 15h00  
Samedi de 9h00/10h30  
- Ados/enfants : Samedi de 10h30 à 12h00  
Lieu : Salle MJC

### CYCLO TOURISME

PRÉSIDENT : Patrick COURTIAL  
06 86 80 92 44  
Mail : patrick.courtial9@orange.fr

Les sorties hebdomadaires pour la saison 2023/2024 ont lieu le mardi et le samedi.

Les horaires varient au fil des saisons :

- Automne : 8h00/13h00
- Hiver : 12h30
- Février / Mars / Avril : 13h00
- Mai : 8h00
- Juin : 7h00

Tous les rendez-vous sont fixés au Champ de Mars.

### ZUMBA

PRÉSIDENTE : Nelly EYMOZ  
06 78 97 37 17  
Mail : neymoz@sfr.fr  
Jeudi 19h45 à 21h00  
Lieu : Salle des fêtes

### TENNIS

PRÉSIDENT : Dominique MARTIN  
04 76 64 76 09  
Mail : dom.martin.alb@orange.fr  
Accès terrain en libre-service. Chaque adhérent a une clé.

### SCRABBLE

PRÉSIDENTE : Monique BOUCHERAND  
06 73 12 44 90  
Mail : boucherandmone@yahoo.fr

Vendredi de 15h à 19h

Lieu : Salle MJC

### SCRAPBOOKING

PRÉSIDENTE : Colette GOMEZ DE MERCADO  
06 78 85 55 33  
Mail : colettegdm@gmail.com

Mercredi de 20h15 à 22h00

Lieu : Salle MJC

## Autres associations communales

### GUITARE

PRESIDENT : David ENTRESSANGE  
06 24 40 32 09  
david@netforspeed.com  
INTERVENANT : Nicolas CALISTO  
06 75 37 33 89  
Cours collectif ou individuel  
Lieu : Vinay

### HATHA YOGA

INTERVENANTE : Laura  
06 99 45 75 81  
Mail : lesmerveillesdelaura@gmail.com

Adultes : Lundi de 18h00 à 19h00 et Mardi de 19h45 à 20h45  
Lieu : Salle MJC

### THEATRE

Intervenante : Pascale MASSE  
Mail : pascaline.masse@gmail.com  
06 70 65 23 38  
Présidente : Capucine AUVRAY  
04 76 64 76 09  
Mail : capucine.auvray@yahoo.fr

Adolescents de 11 à 15 ans : Jeudi de 17H45 à 19H15  
Lieu : Salle MJC

### ESPACE NATURE ISÈRE

32 Place du Souvenir Français 38470 L'ALBENC  
04 76 36 50 10  
Mail : secretaire@enisere.fr

Forte de 130 adhérents et 3 permanents, ENI développe des actions d'éducation à l'environnement, de veille écologique tout au long de l'année et nous organisons le Festival de l'Avenir au Naturel qui a lieu le premier week-end de septembre depuis maintenant 17 ans.  
Si vous appréciez le festival et que l'environnement est une priorité pour vous, vous pouvez nous aider en adhérant à l'association. Bulletin d'adhésion sur simple demande.  
ENI est membre de la FRAPNA Isère (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) et de l'UDAI (Union des Défense des Associations de l'Isère).

### USARG

PRÉSIDENTS : Morgan REPELLIN et Bruno FEILLENS  
06 76 25 36 87 / 06 82 50 29 39  
Mail : morgan.repellin@orange.fr

### CLUB AGE D'OR

PRÉSIDENT : Noël SARTORI  
04 76 64 76 75

Le club se réunit tous les jeudis après-midi  
Lieu : L'ancienne cantine de la salle des fêtes

### AMICALE BOULES

PRÉSIDENT : Jérôme MILAN  
06 88 65 77 58  
Mail : jeromemilan@hotmail.fr

### SOU DES ÉCOLES

PRÉSIDENTE : Floriane MARTARESCHE  
soudesecolelaleze@gmail.com  
VICE -PRÉSIDENTE : Estelle GRASSINI



### COMITÉ DES FÊTES

PRÉSIDENTE : Audrey ROUSSET  
Mail : comitedesfetes.lalbenc@gmail.com

### A.C.C.A.

PRÉSIDENT : Patrice FANGEAT  
06 81 29 52 64

### Nouvelle activité 2023 :

### TAEKWONDO

Présidente : Annie BARNEOUD  
06 22 06 39 98

Enfants : Mardi – 18h00 à 19h00  
Adultes : Mardi – 19h00 à 20h00  
Lieu : Salle MJC

*Pour toute information sur les associations sur la commune, n'hésitez pas à consulter notre site internet rubrique vie associative.*

## Dégradations et incivilités

Comme dans plusieurs communes alentour, l'Albenc n'échappe pas aux dégradations et incivilités. Un groupe de travail au sein du Conseil Municipal cherche des mesures préventives et répressives, et des solutions amiables. En effet, suite à des incivilités de proximité et à la dégradation de locaux publics, suite aussi aux nuisances sonores et irrespectueuses dans quelques quartiers, au stationnement non conforme aux voitures brûlées, le groupe de travail étudie des démarches et des solutions à mettre en œuvre :

- Auto surveillance associée à la gendarmerie : « Voisins vigilants » (volontaires en réseaux (numériques) avec des référents ayant un accès spécifique auprès des autorités ; projet initié par des particuliers à l'origine ; les mairies qui l'appliquent sont maintenant associables (600 mairies à ce jour) ?
- Police pluri-communale (incivilités, stationnement, limitation de vitesse dans l'agglomération, nuisances des motos, ordures ménagères) ?
- Contact du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) porté par SMVIC ?
- Rencontre avec la gendarmerie pour faire le point de la situation de la commune et évoquer les pistes d'action ?
- Pour nuisances vers le city-Park : affiche invitant les participants à respecter le voisinage, à mettre les déchets dans les poubelles ?

Si vous êtes intéressés par ces problématiques, si vous avez des idées, n'hésitez pas à contacter la mairie : [mairie@albenc.fr](mailto:mairie@albenc.fr)

Pour votre information, le montant des travaux pour réhabiliter les wc publics s'élève à 3000€ TTC. La commune a dû changer les deux portes et un sanitaire.



*Vandalisme local rugby*



*Voiture brûlée sur voie publique*

## La chasse et les promeneurs

### La cueillette des châtaignes et des champignons

Les forêts se sont parées peu à peu de leurs couleurs d'automne et nous avons eu encore quelques belles journées. L'occasion idéale d'aller se promener aux abords du village. Rappelons que la chasse commence la deuxième quinzaine du mois de septembre et dure jusqu'à fin janvier (sauf dérogation, si le cheptel de sangliers et de chevreuils est trop nombreux).

### Il est à noter qu'il n'y a jamais de chasse le VENDREDI.

Comment se promener en toute sécurité les autres jours ? D'abord il s'agit de bien rester sur les sentiers ou chemins communaux, en habits visibles, colorés, en parlant à haute voix. Lorsque l'on voit un écriteau « chasse en cours », on passe sur le chemin communal ou toléré par les propriétaires, et on ne s'engage pas dans les fourrés ou sous les arbres des forêts. Suivant leur parcours, les chasseurs se tiendront à 150 m des maisons et, s'ils doivent tirer, ce sera le dos à la maison, selon le code de la chasse.

En outre, les sociétés de chasse ont signé une convention nationale pour passer sur les terres privées et dédommager les propriétaires des dégâts causés par les bêtes sauvages (sangliers et chevreuils).

En effet on se souviendra que bon nombre de forêts alentour sont privées et cela impose quelques règles à respec-

ter. Lors de balades en famille, il arrive que l'on s'arrête sur des fruits de saison : a-t-on réellement le droit de ramasser les champignons, les noix ou encore les châtaignes ? Avant de les ramasser, soyons conscients de la propriété.

Selon l'article 547 du code civil « Les fruits naturels ou industriels de la terre, les fruits civils, le croît des animaux, appartiennent au propriétaire par droit d'accession ». De la sorte, cueillir les fruits d'un arbre qui se situe sur une propriété privée est interdit. Mais, l'article 673 du code civil complète cette réglementation puisque « Les fruits tombés naturellement de ces branches lui (=le propriétaire) appartiennent ». Dès lors, si l'arbre est sur le terrain du voisin et qu'il tombe sur ce dernier, la production lui revient. Mais s'il tombe sur le jardin du voisin, ce dernier peut le ramasser.

Pour une bonne entente civile, on peut toujours se renseigner à la mairie afin de connaître la carte des forêts privées et communales alentour.



## Mairie

**Tél. 04 76 64 74 16**

Courriel : [mairie@albenc.fr](mailto:mairie@albenc.fr)

Site internet: [www.albenc.fr](http://www.albenc.fr)

Heures d'ouverture du secrétariat : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi de 8h30 à 11h30.

Le Maire reçoit sans rendez-vous aux horaires d'ouverture du secrétariat. Possibilité de prendre rdv en contactant le secrétariat

- **Permanences du CCAS** : sur rendez-vous

- **Ecole maternelle, cantine et garderie** :

**06 29 74 33 75**

- **Ecole primaire** :

**04 76 64 72 83**

**Marché** : le mercredi matin

Rappel: Un collecteur de piles usagées est installé à l'entrée de la mairie.

## Ordures ménagères Intercommunales :

**04 76 38 66 03**

(achat de composteur, problèmes poubelles, facturation)

Horaire des déchèteries : 04 76 38 66 03

- **Déchèterie de Vinay**

Le mardi et jeudi de 13h30 à 18h00

Le lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Le samedi de 9h00 à 18h00

- **Déchèterie de Saint-Sauveur**

Le lundi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Le mardi, vendredi de 10h00 à 18h00

Le samedi de 9h00 à 18h00

- **Déchèterie de Saint-Quentin sur Isère**

Le lundi de 13h00 à 18h00

Le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Le samedi de 9h00 à 18h00

L'accès aux déchèteries est gratuit. Il est interdit de brûler ou de jeter ses déchets verts dans le ruisseau.

- **Ressourcerie (Saint-Sauveur)** :

**04 57 33 50 01**

Horaires d'ouverture de la déchetterie de St Sauveur

- **Service des eaux (SMVIC Agence de Vinay)** :

**04 76 36 90 57**

- **Service des eaux dépannage (SMVIC)** :

**04 76 36 94 01**

- **EDF-GDF 24h/24** : **08 05 35 24 06**

- **Cabinet Infirmières sur l' Albenc**

Linda CHAMPON / Virginie COLLIARD

Aurélie DECUYPER / Betty TRISTAN

32 Place du souvenir Français

38470 L'Albenc

**Téléphone :04 76 64 49 98**

Soins infirmiers à domicile et au cabinet. Sur rendez-vous

**HORAIRES** : prendre rendez - vous par téléphone



- **Plateforme sourds et malentendants** : **114**

Le 114 est un numéro d'urgence global qui fonctionne via SMS et dont l'interface est dédiée aux personnes sourdes, malentendantes, ou ayant du mal à s'exprimer. Ce numéro traite déjà d'une problématique d'urgence intégrée (urgences « santé » ; urgences « sécurité » ; urgences « danger immédiat »)

- **Plateforme urgence social** : **115**

Le 115, numéro d'accueil et d'aide aux personnes sans hébergement

- **Ecoute, deuil** :

**04 76 03 13 11**

- **Centre anti-poison Lyon** :

**04 72 11 6911**

- **Alma Isère maltraitance personnes âgées** :

**04 76 84 06 05**

- **SIDA Info Services** :

**0 800 840 800**

- **Drogue Info Services** :

**0 800 23 13 13**

- **SOS Alcool** :

**0 980 980 930**

- **Ordre des avocats – Barreau de Grenoble**

(Assistance et défense des victimes) :

**0 800 20 99 77**

- **Solidarité femmes** :

**3919**

- **Centre Medico Social du Département de l'Isère** :

**04 76 36 38 38**

1 rue Paul Martinais 38470 Vinay

Le centre médico-social est un lieu de proximité pour l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des usagers, dans les domaines de l'action sociale et de la protection maternelle et infantile.

- **Relais Assistantes Maternelles Vinay (RAM)** :

**04 76 38 94 74**



**Gendarmerie :**  
composez le 17



**Appel d'urgence Européen :**  
composez le 112



**SAMU :**  
Composez le 15



**Pompiers :**  
Composez le 18

## Le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen

Disponible gratuitement en France et dans l'Union européenne\*.

Le 112 peut être composé à partir d'un téléphone fixe ou portable, sans crédit, avec n'importe quel opérateur européen.

**Attention cependant, dans certains pays dont la France, le téléphone doit être doté d'une carte SIM activée pour que l'appel fonctionne !**

Vous pouvez appeler le 112 :

- pour contacter tout service d'urgence
- dans n'importe quel pays de l'Union européenne
- à partir d'un téléphone fixe, y compris d'une cabine téléphonique publique ou d'un téléphone portable gratuitement

Si vous êtes en voyage ou en déplacement en Europe, en cas d'urgence, composez le 112 pour être mis en relation avec un opérateur parlant votre langue.

*\*Ces Etats membres sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.*

*Dans les pays suivants, le numéro d'urgence 112 est également actif : Israël, la Norvège, la Russie, la Turquie et la Suisse*

## Recensement des jeunes âgés de 16 ans

Dans le cadre du parcours de citoyenneté, tous les jeunes français, filles et garçons de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur commune. Ce recensement obligatoire peut également être fait directement en ligne sur le site:

[www.service.public.fr](http://www.service.public.fr)

A l'occasion de ce recensement, le jeune se voit remettre un certificat indispensable pour les inscriptions aux examens, permis de conduire...



## Dépôts illégaux de déchets

La mairie condamne fermement ces comportements d'incivilité, le non-respect du travail de nos employés communaux, qui nettoient régulièrement les moloks pour que les habitants puissent trouver un endroit propre à leur utilisation. Ces comportements donnent une mauvaise image de notre commune, c'est pourquoi, nous tenons à faire un rappel sur la loi.

Il est interdit de jeter ou abandonner ses déchets dans la rue (voie publique ou privée). De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte de déchet définies.

Ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende.



## Moustique tigre, frelon asiatique, ambroisie : dangers !

### Quelques conseils pratiques à mettre en œuvre dès que la belle saison revient



Depuis son entrée dans le territoire isérois en 2019, le frelon asiatique colonise chaque année de nouvelles communes.

A la faveur de la chute des feuilles des arbres, les nids se dévoilent et en fin d'année, les budgets de destruction des nids s'amenuisent. Mais pas de panique ! En effet, à cette période de l'année, les futures fondatrices ont commencé à quitter les nids pour hiverner. Et les nids ne seront jamais habités à nouveau.

Par contre, il faut les signaler ([www.frelonasiatiques.fr](http://www.frelonasiatiques.fr) ou contacter la mairie). En effet, cela permettra dès le printemps, d'organiser des campagnes de piégeage ciblées pour capturer les fondatrices avant qu'elles ne créent de nouvelles colonies.

### Moustique tigre : l'affaire de tous !

De plus en plus de communes sont infectées et vous l'avez vu cet été. Il est néanmoins possible de réduire sa prolifération et son pouvoir de nuisance en agissant chacun dans son jardin, sur sa terrasse ou son balcon. Un seul mot d'ordre : éliminer toute eau stagnante !



Alors dès que les beaux jours arrivent, ayez les bons réflexes car le moustique-tigre se déplace peu : moins de 200 mètres autour de son lieu de naissance. Celui qui vous pique est donc né chez vous ou dans votre voisinage. Pas d'eau stagnante, pas de moustiques !

1. Ranger à l'abri de la pluie ou retourner : seaux, arrosoirs, brouettes, jouets, pneus, bouteilles en attente de recyclage...

2. Curer régulièrement : gouttières, cheneaux, rigoles, regards, siphons d'évier extérieur...

3. Vider chaque semaine tous les réceptacles : coupelles de pots de fleurs (ou les remplir à ras bord de graviers pour conserver l'humidité, sans eau stagnante), gamelle d'animaux, pieds de parasol, bâches...

4. Entretenir régulièrement : sa piscine en veillant au système d'épuration et de filtration, son bassin (y mettre des poissons).

5. Couvrir de façon hermétique avec un couvercle ou une moustiquaire à maille très fine : récupérateurs d'eau de pluie, cuves, fûts divers, tous réceptacles pluviaux via les cheneaux...

Pour plus de renseignements : [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-comment-sen-debarrasser](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-comment-sen-debarrasser)

### Et l'ambroisie :

L'ambroisie est une plante invasive qui se développe dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches...)



Son pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture et la biodiversité.

Si un pied d'ambroisie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est très difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter le site : [www.ambroisie-risque.info](http://www.ambroisie-risque.info)

## Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUi)

**Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**



Le Plan local d'urbanisme intercommunal est le document de planification de l'urbanisme à l'échelle intercommunale.

Il permet de prendre en compte des enjeux d'aménagement qui dépassent le périmètre communal et de renforcer la cohérence des politiques communautaires autour d'un projet de territoire partagé, tout en tenant compte des spécificités locales.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la « clé de voûte » du PLUi. Il constitue le volet politique du PLUi et présente les ambitions que nous, élus de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, nous fixons pour l'aménagement et le développement du territoire à l'horizon 2040.



C'est aussi un document destiné à l'ensemble des citoyens qui se veut simple et accessible. Le PADD donne un cap et un cadre qui sera décliné dans les pièces opposables aux tiers. Inopposable aux autorisations d'occupations des sols (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable, ...), les pièces du Plan Local d'urbanisme intercommunal qui ont une valeur juridique (règlement et orientations d'aménagement et de programmation) doivent être bâties en cohérence avec lui. Le PADD doit (selon l'article L151-5 du Code de l'urbanisme) « définir » :

**1- Les orientations générales en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.**

**2 - Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs retenues pour l'ensemble de l'EPCI.**

**Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols [...] en cohérence avec le diagnostic établi, le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Son élaboration s'est appuyée sur les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande région de Grenoble pour inscrire le projet en compatibilité avec lui.

Ce PADD est le résultat des travaux menés sous l'impulsion, la coordination et l'arbitrage du Comité de pilotage du PLUi

animé par le Président de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, avec l'appui du vice-président à l'aménagement, au foncier et aux politiques contractuelles, ainsi que des autres élus de l'exécutif de la communauté de communes mobilisés, et en étroite relation avec les maires et les élus des communes du territoire, accompagnés par l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise dans le cadre :

- Des 13 séances du comité de pilotage consacrées à impulser les travaux, préparer la stratégie et arbitrer
- Des 6 cycles de 7 groupes territoriaux (37 réunions) consacrés à l'appréhension du fonctionnement du territoire, de son organisation actuelle et projetée, du niveau de consommation d'espace passée, ainsi que des leviers de sa réduction et consacrés aussi aux modalités de développement
- Des 46 ateliers de travail
- Des 14 inter-commissions thématiques réunies en 4 cycles centrées sur le partage des éléments de diagnostic ainsi que sur les pistes d'orientations à proposer pour le PADD (retravaillées dans les groupes territoriaux) autour des problématiques économiques, commerciales, touristiques et agricoles ; d'environnement et de cadre de vie ; de climat et de mobilité ; d'habitat, de services de proximité et de modes de vie
- De la commission urbanisme
- Des 3 séances d'échanges avec les Personnes publiques associées
- Des apports et arbitrages de la conférence des maires du 1er décembre 2022 et 21 septembre 2023
- Des enseignements des 3 réunions publiques ayant eu lieu en décembre 2022
- De la prise en compte des résultats de l'analyse des incidences environnementales
- De la prise en compte des échanges avec le Conseil de développement.

Le PADD constitue dès lors le cadre de référence et de cohérence pour le développement et les différentes politiques publiques d'aménagement du territoire des communes membres de la SMVIC, pour une période d'environ quinze ans.



# Intercommunalité



Valoriser et protéger notre patrimoine végétal



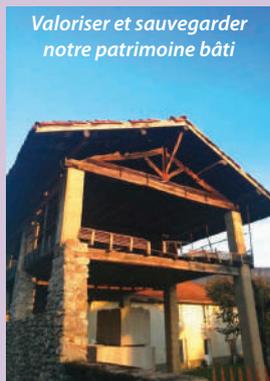
Conforter la qualité du cadre de vie



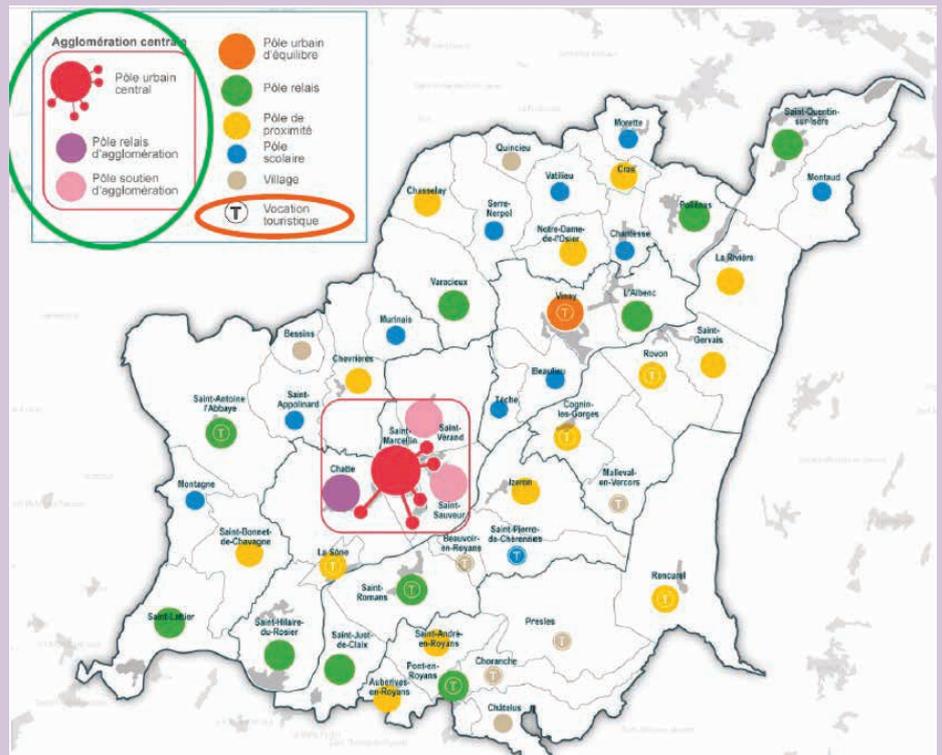
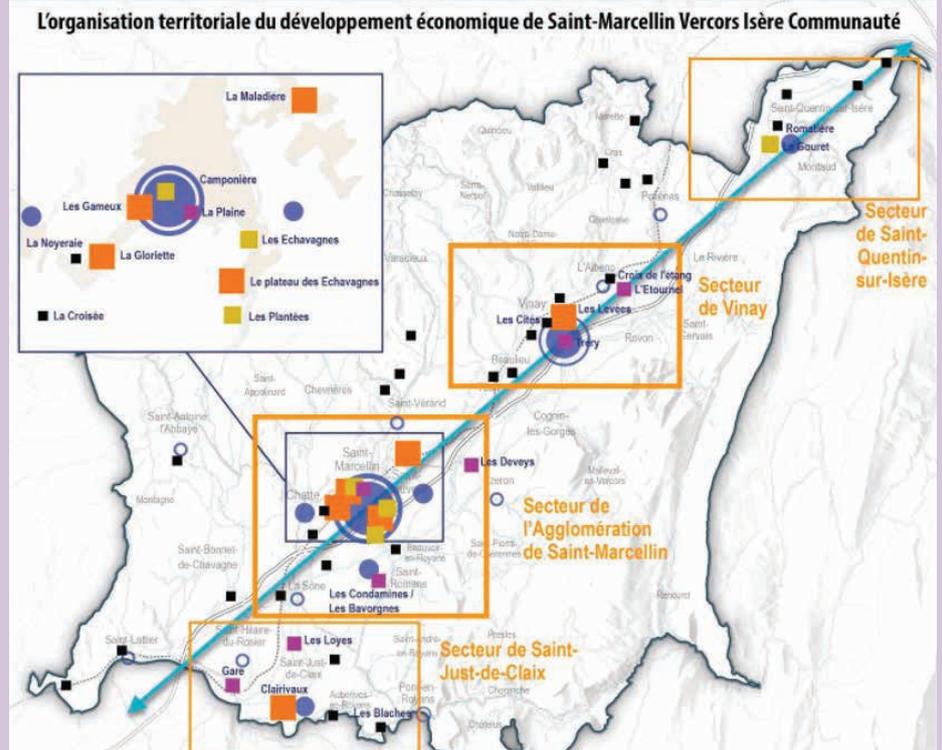
Protéger nos points de vue et les belvédères



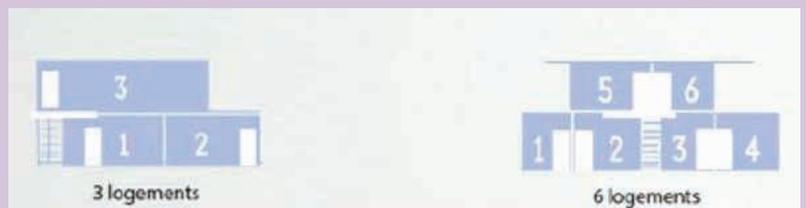
Protéger nos points de vue et les belvédères



Valoriser et sauvegarder notre patrimoine bâti



Choix de développements futurs pour une organisation territoriale sobre et équilibrée



Une diversité de formes pour l'habitation intermédiaire

## Les différents modes de garde

Vous êtes parents sur notre commune de l'Albenc et vous recherchez un mode de garde pour votre enfant quel que soit son âge.

Voici les différents modes de garde sur notre territoire.

### La petite enfance

#### - Les temps individuels

##### *Les relais petite enfance (RPE) pour les familles*

«Parents ou futurs parents, vous êtes à la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire, d'informations sur le contrat de travail, sur les aides de la CAF, vous avez des questions concernant l'adaptation, la séparation, la coéducation, etc. Les responsables du Relais Petite Enfance vous accompagnent dans vos démarches.

##### *Les relais petite enfance (RPE) pour les assistants ou assistantes maternelles*

Assistants maternels, futurs assistants maternels ou employés à domicile, vous souhaitez des informations administratives ou éducatives, des renseignements sur les formations, vous avez besoin d'être soutenus au sein de votre exercice professionnel, vous souhaitez rencontrer d'autres professionnels petite enfance, les responsables du RPE vous accueillent lors des permanences et lors des temps d'éveil avec les jeunes enfants que vous accueillez.

Voici les coordonnées des 4 antennes Relais Petite Enfance de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté :

- Vinay : 04.76.38.94.74 et rpe.antennevinay@smvic.fr
- Chatte : 04.76.64.44.45 et rpe.antennechatte@smvic.fr
- St Marcellin : 04.76.64.96.07 et rpe.antennestmarcellin@smvic.fr
- St Romans : 04.76.38.18.53 et rpe.antennestromans@smvic.fr

##### *Si vous souhaitez la liste des assistantes maternelles sur la commune de l'Albenc,*

***N'hésitez pas à vous diriger sur notre site onglet vie économique/Assistants maternelles pour plus d'informations.***

#### - Les temps collectifs

Accueils réguliers ou occasionnels, les établissements d'accueil des jeunes enfants favorisent l'éveil et la socialisation des 0-3 ans.

Le territoire compte 8 établissements d'accueil collectif, 4 sont gérés par la Communauté de communes et 4 par des associations. Au total, ces 8 établissements offrent 223 places d'accueil par jour pour les enfants de quelques semaines à leur entrée à l'école.

Voici la liste des différents établissements d'accueil collectif sur notre territoire.

- MULTI ACCUEIL, CHATTE
- MICRO CRÈCHE, SAINT-HILAIRE DU ROSIER
- MULTI ACCUEIL, SAINT-MARCELLIN
- MULTI ACCUEIL, VINAY
- HALTE GARDERIE, PONT-EN-ROYANS
- MULTI ACCUEIL, SAINT-ROMANS
- MULTI ACCUEIL, SAINT-JUST DE CLAIX
- MULTI ACCUEIL, MONTAUD



***N'hésitez pas à vous diriger sur le site SMVIC onglet enfance/jeunesse/Petite enfance pour plus d'informations.***

### Les activités pour les 3-12 ans

#### - Inscription annuelle et ponctuelle pour une structure d'accueil pour les mercredis ou 1 mercredi /2

Il existe sur le territoire plusieurs structures d'accueil qui peuvent répondre à vos besoins de garde, de vie en collectivité et d'activités éducatives pour votre enfant les mercredis :

- des structures municipales : **Saint-Marcellin - Saint-Vérand - Saint-Hilaire**
- des structures associatives : **Chatte - Saint-Antoine**
- des structures intercommunales situées à **Vinay, Saint-Romans et Saint-Quentin**

Concernant les accueils communaux ou associatifs susceptibles de vous intéresser :

- se rapprocher directement des responsables de ces structures qui vous informeront des horaires d'ouverture, des conditions tarifaires et des modalités d'accueil propres à chaque entité.
- **Saint-Marcellin** : 04 76 38 14 76 / accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr
- **Saint-Vérand** : 04 76 64 92 46 / zebulon@st-verand-38.fr (mercredi matin uniquement)
- **Saint-Hilaire du Rosier** : 06 38 71 04 08 / centredeloisirs-sthilairedurosier@orange.fr
- **Chatte** : 04 76 64 96 12 / afrchatte@laposte.net (accueil des élémentaires uniquement)
- **Saint-Antoine l'Abbaye** : 06 66 80 36 15 / asso.grandirenssemble38@gmail.com

Un atelier de réflexion réunissant des élus communaux et les membres de la Commission Enfance Jeunesse, a été organisé afin de réfléchir à un réajustement des modalités d'inscription.

***Il a été décidé collectivement, dans un souci d'équité et de transparence et parce que le nombre de places peut se révéler parfois inférieur aux demandes, les ajustements suivants :***

***- Pré-réservation et commission d'attribution des places  
Seuls seront considérés, les dossiers des familles présentant des besoins réguliers et pérennes (besoins à la journée tous les mercredis ou 1 mercredi sur 2 + inscription annuelle).***

Pour cela, il faudra :

- Remplir une demande de réservation annuelle en ligne (<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/5761-preinscription-aux-mercredis-periscolaires.htm>) ou sur place auprès du Relais Infos Famille (RIF).
- Renvoyer un dossier dûment complété au RIF de votre choix (fiches individuelle et sanitaire à télécharger sur le site de

# Intercommunalité

SMVIC : <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4423-accueils-de-loisirs.htm> ou disponibles au RIF).

- Cotation des dossiers (voir critères validés joints).

- Attribution des places dans l'ordre de la somme des points obtenus.

CRITERES	Nombre de points
Refus lors d'une commission précédente pour manque de places .....	5
Famille monoparentale .....	4
Enfants en situation de handicap .....	5
Besoin/ réservation tous les mercredis .....	5
Besoin/réservation 1 mercredi/2 .....	3
<b>Quotient Familial</b>	
De 0 à 350 .....	3
De 351 à 600 .....	2,5
De 601 à 900 .....	2
De 901 à 1200 .....	1,5
De 1201 à 1500 .....	1
De 1501 à 1800 .....	0,5
De 1801 et plus .....	0
<b>Fratreries</b>	
1 autre enfant fréquente l'accueil périscolaire .....	1
2 autres enfants fréquentent l'accueil périscolaire .....	2
3 autres enfants et plus fréquentent l'accueil périscolaire .....	3

## TOTAL

**A l'issue de ces inscriptions « prioritaires », les places restantes seront alors ouvertes aux réservations ponctuelles via le portail « FAMILLES ».**

## Les modalités

### INSCRIPTION ET RESERVATION A L'ANNEE – 35 mercredis ou 1 mercredi/2

Facturation mensuelle

Pas d'annulation possible

Remboursement uniquement sur présentation d'un justificatif médical

Engagement annuel avec possibilité de révision trimestrielle du dossier – Si demande de la famille de mettre fin au service : courrier ou mail à envoyer 1 mois avant la fin du trimestre en cours (novembre ou mars)

**Attention : Les dossiers sont à remplir courant Juillet**

### Inscription pour une structure d'accueil pour les vacances scolaires

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté met en œuvre des politiques innovantes en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Investir dans les équipements, optimiser les modes d'accueils et les structures d'animation du territoire, veiller à leur cohérence géographique, accompagner et promouvoir l'engage-

ment des jeunes via des structures et des partenariats adaptés, veiller à la professionnalisation des agents, sont autant d'objectifs de cette politique éducative locale, véritable levier de cohésion sociale et de développement territorial.

Au quotidien, l'intercommunalité organise des accueils de loisirs pour les 3/12 ans et les 11/17 ans, à destination de l'ensemble des familles du territoire. Lieux d'animation, de socialisation, de loisirs et de découverte, ils favorisent le développement social et individuel des enfants et des ados.

*Voici la liste des accueils de loisirs*

À VINAY

À SAINT-QUENTIN SUR ISÈRE

À COGNIN LES GORGES

À PONT EN ROYANS

À SAINT-ROMANS



***N'hésitez pas à vous diriger sur le site SMVIC onglet Enfance/Jeunesse/Activités des 3-12 ans pour plus d'informations***

## Le club Ados

Il existe deux accueils

- **Accueils Ados Intercommunal 11-17ans Vinay**

Il est situé au pôle multiservices à Vinay

3 avenue Brun Faulquier

Il fonctionne 1 semaine sur 2 pendant les petites vacances scolaires, en accueil à la journée.

Pendant les vacances d'été, séjours et sorties à la journée.

Contact : 06 33 57 93 17 - [espaceados.vinay@smvic.fr](mailto:espaceados.vinay@smvic.fr)

- **Accueils Ados Intercommunal 11-17ans Pont en Royans, géré par Espace Anim'**

Il est situé à l'espace jeune, place du Breuil à Pont en Royans

Il est ouvert les mercredis de 13h à 18h, certains vendredis (soirées ados) et pendant les vacances scolaires.

Contact : 06 41 31 66 91 - [espace.anim@smvic.fr](mailto:espace.anim@smvic.fr)

Hors vacances scolaires, contacter l'Espace Enfance Jeunesse 04 58 88 00 25



***N'hésitez pas à vous diriger sur le site SMVIC onglet Enfance/Jeunesse/secteurs ados pour plus d'informations***

## Le Ludotour

Le ludotour est le service mobile de la ludothèque. Les ludothécaires remplissent leur camionnette de tous types de jeux : de construction, de stratégie, de convivialité... (pour tous les âges) et circulent dans les communes du territoire, où une salle leur est mise à disposition !

Au printemps 2023, notre village a reçu pour la première fois, le ludotour, service itinérant de la communauté de communes qui propose des jeux pour tous âges. Ce fut une belle soirée de détente et de partage.

Nous avons pris rang pour une deuxième soirée qui aura lieu le vendredi 29 mars 2024. Il débute à 16h30, après l'école et se prolonge jusqu'à 22h à la salle des fêtes ! Et c'est gratuit.

On vous attend nombreux !!!



## Carnet Etat Civil 2022

### NAISSANCES

DALLAY Eva - 23 janvier  
LOUIS Léon - 5 mars  
MORIN Andrea - 20 août  
PACE Rose - 3 octobre  
TRUCHON-BOISSIN Charlie - 11 octobre

### PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

CURTIT Laure et PERROTIN Yoann - 4 mars

### DÉCÈS

MATHIEU André - 8 février  
ALLEYRON BIRON Jean - 5 avril  
PERARD Sylvain - 21 juillet  
LE VAN-BICHET Emmanuelle - 22 juillet  
LAUREYS Jean-Pierre - 1<sup>er</sup> août  
MARTINAIS Paul - 10 décembre  
CONVERT Edith - 11 décembre

## Les échos du Conseil Municipal de l'année 2023

Le conseil municipal a tenu dix séances au cours de cette année. Les élus ont été également mobilisés dans les nombreuses réunions organisées notamment au niveau de la communauté de communes : Plan local d'urbanisme intercommunal, commissions enfance/Jeunesse, action sociale et santé, transition énergétique.

Le CCAS s'est quant à lui réuni à quatre reprises. Vous retrouverez ci-dessous quelques-unes des décisions prises lors de ces séances.

L'intégralité des comptes rendus sont consultables sur le site : [www.albenc.fr](http://www.albenc.fr) – rubrique vie municipale. Ils sont également disponibles en mairie.

Si vous souhaitez des compléments d'information, des explications, si vous avez des remarques, n'hésitez pas à venir nous rencontrer ou nous envoyer un courriel à [mairie@albenc.fr](mailto:mairie@albenc.fr)

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER

#### Apel à projet du Département et de l'Etat pour équipements numériques dans les écoles

Les Territoires Numériques Educatifs (T.N.E.) offrent l'opportunité de bâtir un système éducatif capable de répondre à deux ambitions indissociables : l'élévation générale du niveau des élèves et répondre aux enjeux d'égalité pour tous, notamment dans la lutte contre la fracture numérique. C'est également une occasion d'accélérer l'évolution des pratiques pédagogiques et de mieux anticiper les enjeux de déploiement du numérique dans les territoires. Ce programme, établi sur trois années, est doté d'une enveloppe de treize millions d'euros. Le Département de l'Isère, collectivité chef de file, va structurer ses marchés pour les mettre à disposition des communes et gèrera les subventions décrites dans l'Appel à Manifestation d'intérêt (A.M.I.).

Le Territoire Numérique de l'Isère se décline sous forme de Programme d'Actions Concertées (P.A.C.) incluant les quatre piliers suivants pour les écoles publiques et privées du Département :

- Equiper les écoles par des matériels fixes et/ou mobiles (subvention à 70% pour les PAC maternelle et 50% minimum pour les PAC élémentaires),
- Former les enseignants (Education nationale en partenariat avec CANOPE),
- Déployer des ressources dont un environnement numérique de travail (E.N.T subventionné à 50%)
- Accompagner les familles sur le thème de la parentalité numérique avec la Trousse à Projets en partenariat avec la Petite Poussée.

La candidature de notre commune a été retenue, permettant ainsi l'équipement des classes avec deux écrans interactifs et vingt tablettes.

#### Participation au centre médico-scolaire de Saint-Marcellin

Le centre médico-scolaire (C.M.S.) est une institution qui dépend du Ministère de l'Education Nationale. Il est à mi-chemin entre éducation et médecine et a pour but de mettre en place des actions de prévention médicale et de créer un lien entre élèves, parents et enseignants.

Sa mission est aussi de sensibiliser les élèves et les familles aux problématiques de la santé (hygiène, prévention, addictions, éducation sexuelle, etc...) et d'améliorer la qualité de vie des élèves au sein des structures éducatives.

La ville centre (Saint-Marcellin) a obligation de mettre à disposition du C.M.S. (rattaché à la D.S.D.E.N.) des locaux. Ces derniers génèrent pour la ville des frais de fonctionnement. Depuis 2008 la participation n'était que de 0,54 € par enfant, ce qui couvrait à peine les frais d'affranchissement.

En 2021 la ville de Saint-Marcellin a délibéré pour revoir la participation des communes en intégrant l'ensemble des frais de fonctionnement, à savoir :

- La mise à disposition permanente et gratuite de 102 m<sup>2</sup> de bureaux pour une équipe constituée d'une secrétaire, d'un médecin et de cinq infirmières,
- Les dépenses en fluide (chauffage, eau, électricité),
- L'entretien des locaux par le personnel communal,
- Le nettoyage hebdomadaire des locaux,
- L'amortissement et la maintenance de cinq ordinateurs portables et de deux ordinateurs fixes,
- L'achat de l'ensemble des fournitures de bureau, la location d'un photocopieur,
- La maintenance régulière des outils et appareils médicaux des infirmières,
- Les dépenses d'affranchissement, de téléphonie, d'internet et de photocopies.

Le montant global à répartir entre 4050 élèves est de 15 000 € environ soit 3.70 €/an et par élève.

La ville de Saint-Marcellin propose une convention pour l'année scolaire 2021/2022 et une autre pour l'année scolaire 2022/2023 pour répartir les frais de fonctionnement entre les communes dont sont originaires les élèves.

Pour l'année scolaire 2021/2022, la commune de L'Albenc comptait 160 élèves. A raison de 3,70 €/élèves, la participation de la commune sera de 592.00 €.

Pour l'année scolaire 2022/2023, la commune de L'Albenc comptait 166 élèves. A raison de 3,70 €/élèves la participation de la commune sera de 614,20 €.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER

#### Changement de prestataire pour livraison de gaz à la salle des fêtes et à l'église,

La commune avait un contrat de livraison de gaz avec la société ANTARGAZ. Lors de la dernière livraison de gaz à la salle des fêtes et à l'église le prix total TTC de la tonne livrée était de 2 657,96 €.

La société VITOGAZ a signé une convention de partenariat

avec l'Association des Maires Ruraux de France pour fournir du gaz aux communes rurales à des prix très attractifs. Suite à plusieurs rencontres avec la société VITOGAZ, la commune a décidé de signer une convention avec cette société qui propose la tonne de gaz à 1 177,56 € TTC soit 1 480,40 € de moins que le prix de la dernière livraison par ANTARGAZ. Pour le transfert du contrat d'ANTARGAZ, comme le contrat est relativement ancien, VITOGAZ prend à sa charge le remplacement des deux citernes de gaz. Seule une consignation de 250 € par cuve est à payer lors du transfert. 90 € TTC de contrôle obligatoire annuel par cuve sont à prévoir également.

## **Nouvelle convention de partenariat avec la communauté de communes pour la gestion des demandes d'urbanisme,**

Depuis la fusion des communautés de communes en 2017, SMVIC et les communes qui le souhaitent ont signé une convention pour qu'un service de deux agents soit créé au niveau de la communauté de communes pour aider les communes à instruire les demandes d'urbanisme (PC, DP, CU). 30 communes ont signé cette convention dont l'Albenc et l'aide apportée est appréciée de tous. La contribution des communes à la mutualisation de ce service se faisait 50% en fonction de la population et 50% en fonction de l'indice de richesse.

Depuis le transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes (01/07/2021) toutes les communes bénéficient de ce service et l'équipe va devoir se renforcer avec l'embauche d'une personne de plus. La Communauté de communes veut profiter de cette évolution pour revoir la répartition des charges.

La proposition est la suivante : 50% en fonction de la population et 50% en fonction des équivalents permis de construire (EPC) de chaque commune.

Les ETP sont définis comme suit :

- Un permis de construire vaut 1 EPC,
- Une déclaration préalable vaut 0,7 EPC,
- Un certificat d'urbanisme pré-opérationnel vaut 0,4 EPC,
- Un permis d'aménager vaut 1,2 EPC,
- Un permis de démolir vaut 0,8 EPC,

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS**

Séance consacrée à l'adoption du compte de gestion pour l'année 2022, l'adoption du budget primitif pour 2023, la répartition des subventions aux différentes associations, à la dotation scolaire pour 2023.

Dans le cadre du départ à la retraite de la personne qui assure les fonctions polyvalentes d'agent comptable et suivi financier, une nouvelle répartition des missions entre les postes de secrétaire de mairie et d'agent d'accueil a été définie.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'agent d'accueil polyvalent et de renfort aux services périscolaires, il a été décidé la création d'un emploi d'agent polyvalent d'accueil à temps complet à compter du 1er avril 2023.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL**

### **Demande de permis de construire d'un bâtiment agricole secteur de Bivan**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la demande de permis pour la construction d'un bâtiment agricole avec une couverture photovoltaïque de 2 300 m<sup>2</sup> en vue d'abriter des bovins, du fourrage et du matériel agricole. Ce bâtiment n'est pas déclaré ICPE (moins de 50 bêtes).

La commune a formulé plusieurs remarques (Le demandeur n'est pas propriétaire du terrain, l'implantation du bâtiment est trop éloignée du siège d'exploitation, le réseau d'irrigation est sous le bâtiment, le terrain ne dispose pas de défense incendie, la parcelle n'est pas desservie par les réseaux d'eau potable et d'électricité.) qui ont été transmises au bureau d'études et au pétitionnaire

La Direction départementale des territoires a émis un avis défavorable.

### **Demande de permis de construire d'un bâtiment agricole**

## **secteur de la Croix Rouge**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la demande de permis pour la construction d'un bâtiment agricole avec une couverture photovoltaïque de 2 300 m<sup>2</sup> pour abriter des bovins, du fourrage et du matériel agricole. Le bâtiment sera perpendiculaire à celui déjà existant, le long du chemin Carret. Il sera installé à plus de cent mètres des habitations les plus proches. Ce bâtiment est un établissement classé ICPE (plus de cinquante bêtes – demande à faire auprès de la préfecture) qui devra faire l'objet d'une autorisation Préfectorale (en cours d'instruction).

Le conseil municipal fait part de ses inquiétudes car quatre projets de ce type sont en cours sur la commune entraînant un mitage et une interrogation par rapport au futur Z.A.N.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN**

### **Tirage au sort des jury d'assises**

Les années précédentes la commune de L'Albenc était chargée du tirage au sort des jurés d'assises par regroupement de communes (Chantesse, Cognin les Gorges, Malleval en vercors, Rovon, Saint-Gervais et L'Albenc). Le maire de ces communes devait transmettre leur liste électorale en cours à la commune chargée du tirage au sort.

Aujourd'hui, l'arrêté préfectoral précité précise qu'il n'y a pas de regroupement.

Le tirage au sort des jurés d'assises devant être public, à partir des listes électorales et doit comprendre un nombre de noms triple de celui fixé dans l'arrêté. Monsieur le maire propose de procéder à ce dernier pendant la séance du conseil municipal. A tour de rôle les conseillers municipaux procèdent au tirage au sort du numéro de page et du numéro de ligne de la liste électorale et ce trois fois consécutives. Il en ressort que les jurés d'assises pour l'année 2024 sont les personnes inscrites sur la liste électorale :

Page 53 ligne 1,

Page 35 ligne 1,

Page 66 ligne 8.

Les personnes tirées au sort seront informées par courrier qu'ils pourront éventuellement figurer sur la liste annuelle du Jury criminel établie au titre de l'année 2024 pour le ressort de la cour d'assises de l'Isère. Un questionnaire 'G16' sera à retourner dans les plus brefs délais au président de la liste annuelle du jury criminel de la cour d'appel à Grenoble.

### **Désignation d'un référent déontologue**

La Loi « 3DS » du 21 février 2022 a complété l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales afin que chaque élu local puisse consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes de déontologie.

Ainsi, le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 vient préciser les modalités et critères de désignation de ces référents, à effet du 1er juin 2023.

Le référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Ce référent déontologue doit répondre à certaines conditions :

- Ne pas exercer au sein des collectivités auprès desquelles il est élu local ;
- Ou ne plus en exercer depuis au moins trois ans ;
- Et enfin, ne pas être agent de ces collectivités, et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts avec celles-ci.

Le Centre de gestion de l'Isère (CDG38), propose cette mission, dans le cadre de la coopération entre les centres de gestion de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Dans l'attente de la montée en puissance du dispositif, le financement de cette mission par les employeurs affiliés au CDG38 sera assuré par leur coti-sation additionnelle (au taux inchangé de 0.1%).

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET**

### **Tarification des services périscolaires à compter du 01/09/2023**

Le tarif de fourniture des repas par le prestataire, la SAS

TRAIT'ALPES qui n'avait pas évolué depuis une vingtaine d'années (date de signature du contrat entre la commune et la société) ont augmenté 0.50 € depuis le 01/05/2023 (3.83 T.T.C. au lieu de 3.33 T.T.C.). La commune a fait le choix de ne pas impacter dès le mois de juin cette augmentation jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023.

Il est proposé de réajuster le tarif communal, à compter du 01/09/2023, applicable dès la prochaine rentrée scolaire 2023/2024. Il est proposé d'augmenter le tarif communal de 0.50 € pour les repas enfants et adultes.

Les tarifs des autres services périscolaires sont maintenus à l'identique.

## **Adhésion à la ludothèque**

La communauté de communes, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (S.M.V.I.C.) peut prêter des jeux de société aux services périscolaires des communes membres. Le nombre de jeux prêtés est de huit par période (septembre/vacances de la Toussaint ; vacances de la Toussaint/vacances de Noël ; vacances de Noël/vacances de février ; vacances de février/vacances de printemps ; vacances de printemps/vacances d'été). Ce sont les ludothécaires qui apportent les jeux dans les communes.

Le montant de l'adhésion est de cent euros par an (100 €/an). Le personnel communal, consulté dans le cadre de cette proposition a validé ce projet qui permettra aux enfants d'apprécier des temps de jeux, avec des jeux différents sur chaque période, pendant les temps périscolaires.

## **Choix de l'entreprise dans le cadre des travaux de voirie 2023**

La commune a lancé une consultation d'entreprises pour le programme de voirie communale 2023.

Quatre entreprises ont été consultées :

Routière Chambard de SAINT-MARCELLIN,

SAS Colas de COLOMBE

GUINTOLI (Agence de TULLINS)

Travaux publics de la HAUTE GALAURE à ROYBON

Trois entreprises sur quatre ont remis une offre dans les délais

GUINTOLI : 92 175,00 € HT

SAS Colas : 63 192,00 € HT

Routière Chambard : 53 677,58 € H.T.

C'est l'offre la moins disante, à savoir, celle de la Routière Chambard pour un montant H.T. de 53 677,58 € qui a été retenue.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE**

### **Aménagements de sécurité sur le CD 35b à Riquetière : choix de l'entreprise**

La commune a lancé une consultation d'entreprises pour le programme d'aménagements de sécurité sur le CD 35b dans la traversée du hameau de Riquetière.

Quatre entreprises ont été consultées :

- Routière Chambard de Saint-Marcellin,

- SAS Colas de Colombe,

- Guintoli de Tullins,

- T.P. de la Haute-Galaure (TPHG) de Roybon.

L'estimation de travaux établie par le maître d'œuvre s'élève à 68 046 € H.T.

Deux entreprises ont remis une offre :

- Routière Chambard : 56 500 € H.T.

- SAS Colas : 58 927 € H.T.

Le seul critère de choix étant le prix, il a été proposé de retenir l'entreprise moins disante qui est l'entreprise Routière Chambard pour un montant H.T. de 56 500

### **Proposition d'achat des parcelles B 922 et B 924 au lieu-dit l'Etournel**

Depuis de nombreuses années, la commune souhaite acquérir les parcelles B 922 (30a02ca) et B 924 (3a32ca) au lieu-dit l'Etournel, pour faire une réserve foncière à la commune en vue d'équipements publics futurs. Jusqu'à présent, la transaction n'avait pas pu se faire, soit, parce que les propriétaires n'étaient pas vendeurs, soit, parce que le prix était trop élevé par rapport à celui du marché.

Début juillet, le Maire a été contacté par une entreprise de maçonnerie de BEAULIEU qui avait négocié l'achat de terrain avec les propriétaires pour y implanter son entreprise. Au cours de la discussion, le prix du terrain a été évoqué (75 000 € TTC pour une surface globale de 3 334 m<sup>2</sup>, soit 21€50 le m<sup>2</sup>). Monsieur le Maire a indiqué à l'entreprise, qu'à ce prix, la commune pouvait être intéressée et qu'il ferait tout pour lui trouver une solution de rechange. L'entreprise s'est installée depuis dans les anciens locaux de l'entreprise DHERBEY-COUX à VINAY.

Les cinq propriétaires indivis ont été contactés pour négocier l'achat de ces deux parcelles par la commune.

Le conseil Municipal est d'accord pour acquérir au prix de 75 000 € TTC, les deux parcelles B 922 (30a02ca) et B 924 (3a32ca) au lieu-dit l'Etournel à l'indivision BOURGEAT composée de cinq frères et sœurs

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE**

### **Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi**

Le PADD est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Il est le document stratégique et politique du PLUi. Le PADD définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées.

Les orientations générales du projet de PADD du PLUi de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (S.M.V.I.C.) sont les suivantes :

- Construire un modèle de développement équilibre, sobre et solidaire ;

- Conforter la qualité du cadre de vie ;

- Fortifier l'attractivité économique pour un modèle de développement équilibré ;

- Pour un modèle de développement respectant les ressources.

Les conseils municipaux du périmètre de l'instruction du PLUi doivent débattre et transmettre le procès-verbal à la S.M.V.I.C. avant le 15/11/2023. Les procès-verbaux permettront de préparer le débat sur le PADD lors de la séance du conseil communautaire du 14/12/2023 sur le PADD.

Il est demandé de transcrire sur le procès-verbal les points suivants :

- Vocation touristique : L'Albenc peut-elle être définie en commune touristique – château de L'Albenc,

- Trois années à zéro demande de permis de construire du fait que la station d'épuration n'était pas adaptée pour gérer le raccordement de nouvelles maisons. Ne pas être pénalisé sur les futures prévisions,

- Répartition du nombre de permis de construire : que la répartition se fasse en fonction de chaque pôle similaire et non pas sur l'intégralité de la zone d'étude,

- Validation pour le principe de plus de sobriété foncière mais prévoir la conservation d'un habitat permettant de conserver la particularité d'un cadre rural en prévoyant la mise à disposition de jardins solidaire, d'espaces verts, etc....

### **Délibération pour engager les études de mise en souterrain du réseau BT sur la place de l'église, affaire 23.003.004**

Sur l'année 2023 TE 38 va réaliser à partir du mois de novembre, pour le compte de la commune, des travaux de mise en souterrain du réseau électrique BT dans la Grande Rue entre la place Général Marchand et la rue du Moulin. Pour l'année 2024, la commune souhaite prendre rang pour un programme subventionné de TE 38 de 45 000 € H.T. pour réaliser des travaux de mise en souterrain du réseau BT sur la place Jean VINAY, à proximité de l'église et sur l'impasse du Palais de Justice.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE

### Information sur le remplacement d'un conseiller municipal

Par courrier en date du 25 octobre 2023, les services de la Préfecture nous ont informé de la démission de Monsieur Joseph ZARWANSKI de ses postes d'adjoint et de conseiller municipal.

Pour pourvoir le poste de conseiller municipal vacant, le Maire a pris attache du « suivant de liste » à savoir Madame Charlyne PACHOT. Cette dernière a fait un courrier expliquant qu'elle ne pouvait pas accepter le poste sachant qu'elle n'habitait plus sur la commune et qu'elle venait de changer de situation professionnelle.

Le deuxième « suivant sur la liste » Monsieur Claude ROCHAS a accepté d'intégrer le Conseil Municipal et nous lui souhaitons la bienvenue.

### Participation aux frais du logiciel « BL enfance » de Berger-Levrault

SMVIC et une partie de ses communes membres mutualisent un outil de gestion des activités enfance (établissement d'accueil du jeune enfant), périscolaires (cantine – garderie) et extrascolaires (accueil de loisirs). A l'issue d'une consultation, l'outil BL-enfance édité par Berger-Levrault a été retenu pour une durée de 2 ans renouvelable une fois (échéance : juin 2025).

SMVIC a pris en compte en 2021 les frais d'installation du logiciel, la gestion du projet, les paramétrages, la reprise et l'intégration des données, la formation et le transfert de compétences pour un montant global de 23 768,40 € TTC. Les frais de fonctionnement (hébergement et maintenance de l'outil de gestion) sont répartis entre tous les bénéficiaires au prorata du type et du nombre d'activités utilisé par chacun.

La participation pour la commune est de 907,81 € pour l'année 2022/2023 et 1048,47 € pour l'année 2023/2024. La participation 2021/2022 étant prise entièrement par SMVIC.

### Diagnostic et proposition d'intervention d'archivage

En septembre, le conseil municipal avait délibéré favorablement pour signer une convention avec le centre de gestion de l'Isère afin de définir les conditions techniques et financières de la mise à disposition d'une archiviste pour la réalisation des missions d'archivage.

Suite à une rencontre du 29 septembre dans les locaux de la commune, les archivistes du Centre de Gestion de l'Isère ont établi un diagnostic de nos archives et ont établi deux propositions d'intervention.

Il convient de rappeler que les communes sont propriétaires de leurs archives et ont l'obligation d'en assurer la conservation et la mise en valeur conformément à la législation, sous le contrôle de l'Etat (via les archives départementales).

Le diagnostic établi fait notamment apparaître que le

répertoire actuel ne permet pas la gestion des éliminations (sont cotées et répertoriées indistinctement des archives éliminables immédiatement ou à terme, et des archives à conserver, parfois conditionnées dans les mêmes boîtes (exemple : factures et bordereaux de mandats, éliminables après 10 ans, rangés avec les documents budgétaires et les grands livres) ; des erreurs de cotation ont été commises ; les descriptions des dossiers sont parfois très sommaires et ne permettent pas d'identifier la nature de l'action réalisée et les typologies de documents qu'ils contiennent ; le local est saturé.

Le conseil municipal valide la signature de la convention d'archivage avec le CDG38, pour une intervention de cinquante-cinq jours sur deux ans.

### Loyers logements communaux

En 2023, en raison de la crise de l'énergie et des difficultés des commerçants à supporter les augmentations des charges d'électricité, le conseil municipal avait décidé de neutraliser les actualisations de loyers.

La situation étant en partie stabilisée le conseil municipal doit se prononcer pour la poursuite ou non de ce gel des loyers pour l'année 2024.

Après différents échanges il est proposé de reprendre et d'appliquer le calcul de la revalorisation des loyers à compter du 1er janvier 2024 pour tous les baux en cours. Il est demandé également de procéder à la reprise des appels de loyers concernant l'association Espace Nature Isère. L'association bénéficiait depuis mai 2020 d'une exonération des loyers suite à l'épisode du COVID mais aussi aux difficultés financières rencontrées depuis la baisse importante des subventions que l'association perçoit.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE

### Dissolution du CCAS

Depuis la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, le CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants est facultatif.

Des contraintes de gestion administratives avec l'obligation d'achat d'un module pour la télétransmission des délibérations et d'un parapheur électronique ont amené les élus à s'interroger sur le fait de conserver le CCAS, compte tenu du fait que le CCAS prend peu de délibérations dans l'année.

Le CCAS sera dissous au 31 décembre 2023. Ses compétences seront alors gérées directement par la commune. Afin de pouvoir maintenir la composition actuelle des membres (six membres élus du conseil municipal et six membres extérieurs), une commission extra-municipale d'action sociale sera créée pour continuer à exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.



## Le conseil municipal des jeunes (CMJ)

### Pourquoi un conseil municipal des jeunes ?

Ce conseil est composé de 12 jeunes avec comme objectif la parité (filles et garçons); il est destiné au CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>, uniquement de la commune ; ces jeunes sont élus pour une durée de 2 ans.

Être élu au CMJ, c'est représenter ses camarades au sein de sa commune. C'est être leur porte-parole, c'est être à leur écoute et restituer les propositions et réflexions en conseil municipal.

Le but est d'impliquer les jeunes dans les projets de la commune et de les préparer à leur future vie de citoyen.

### L'installation du conseil municipal des jeunes s'est déroulé en trois temps :

Tout d'abord, chaque enfant de CM1/ CM2 et 6<sup>ème</sup> a reçu une enveloppe comprenant sa carte d'électeur, une brochure explicative et un dossier de candidature.

Ensuite, lorsque les enfants volontaires ont déposé leur candidature, un courrier a été adressé à chaque électeur comprenant les différentes candidatures et les programmes proposés par les différents candidats.

Pour information, nous avons reçu douze candidatures avec des idées de projets différents concernant la propreté, la solidarité, les inter-génération etc...

# Vie municipale

Pour terminer, le vote s'est effectué le samedi 25 novembre de 8H30 à 11H30, les enfants ont pu se mettre en situation de vote :

- Voter dans un isoiloir
- Déposer l'enveloppe dans l'urne,
- Signer le registre d'émargement,
- Participer au dépouillement des votes

Le Maire et une partie des conseillers municipaux étaient présents pour accompagner ces jeunes dans leur vie citoyenne et surtout les féliciter de leur implication.

- Un temps convivial a été offert par la mairie pour échanger avec les parents et les enfants et répondre à leurs demandes d'informations.

Chaque enfant a reçu son écharpe d'élu lors de la cérémonie des vœux du Maire le samedi 6 janvier.

Nous remercions les jeunes pour leur implication et les parents pour leur collaboration dans la première édition de ce conseil municipal des jeunes.



## Réorganisation des services administratifs

En juillet, une sympathique réception a été organisée pour accompagner Béatrice Durand à l'occasion de son départ en retraite.

Béatrice a été recrutée par Ghislaine Zamora en septembre 2016 pour assurer principalement des fonctions d'agent comptable. Béatrice, matheysine pure souche a eu un parcours professionnel marqué par de nombreux déménagements. Ces déménagements étaient liés aux mutations de son époux Jean-Marie qui a travaillé chez ERDF.

Béatrice a assuré de nombreuses missions dans de nombreuses communes et notamment, Ornon, Saint Theoffrey, Séchilienne, Le Freney d'Oisans... et à la Communauté de communes de Mens. Mais elle a également travaillé à la mairie de Saint Hilaire du Rosier.

Ghislaine Zamora et Albert Buisson ont souligné les qualités de professionnalisme de Béatrice et le plaisir qu'ils ont eu à travailler avec elle.

Cette réception fut aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue à Stéphanie Rochas qui a été recrutée notamment pour assurer l'accueil du public.

Les services administratifs sont donc organisés ainsi :

- Stéphanie Rochas assure à titre principal les fonctions d'accueil du public. Elle s'occupe également de l'urbanisme, de l'état-civil, de la gestion des réservations des salles communales
- Valérie Barbage assure les fonctions de secrétaire de mairie. Elle s'occupe plus particulièrement du budget, de la comptabilité, de la facturation, de la gestion du personnel, du logiciel BL Enfance pour les inscriptions aux services périscolaires.
- Xavier Parisot, conseiller numérique poursuit ses missions d'aide aux habitants pour leurs démarches dématérialisées, pour l'utilisation des outils informatiques



## Les jeunes aînés rassemblés pour leur repas de fin d'année

Ce samedi 9 décembre ils étaient 100 à participer au repas annuel de fin d'année offert par le CCAS de la commune. Après un mot d'accueil par le maire, Albert Buisson, Sylvie Fugier, 1ère Adjointe en charge notamment de l'action sociale a insisté sur le fait que cette journée était avant tout le plaisir de partager des instants de détente, de nouer des liens d'amitié, d'évoquer et de tricoter les souvenirs. Elle a remercié l'ensemble des membres du CCAS et des élus municipaux pour toute l'aide apportée à la réussite de cette journée. Après avoir dégusté le repas servi par le chef Ludovic Champon de la Brasserie les 3A, les convives ont pu profiter de l'animation musicale par l'orchestre Cocktail fusion, avec chansons, danses au programme.

Les personnes de plus de 75 ans qui n'ont pu venir ont eu droit à un colis. Au total ce sont 9 colis couples et 40 colis individuels ont été distribués, sans oublier les 8 personnes de la commune qui sont hospitalisées ou en EHPAD.



La cadette et le doyen du repas du CCAS

L'équipe de Bénévoles

## Réunion départementale de la Médiation Numérique 2023

Début octobre 2023, notre commune a eu le plaisir d'accueillir 54 professionnels de la médiation numérique pour une journée d'échanges et de formation aux outils numériques.

Après un mot de bienvenue d'Albert Buisson et de Sylvie Fugier, ils ont commencé par un bilan des actions en direction des publics éloignés du numérique et la mise en place du réseau sur tout le territoire.

Deux présentations étaient également au programme de la matinée :

- un point sur la cartographie des structures de médiation numérique par Hinaura, association qui à l'échelle de la Région Auvergne Rhône Alpes intervient auprès des 12 départements et de la Métropole de Lyon en mobilisant près d'une centaine d'acteurs régionaux



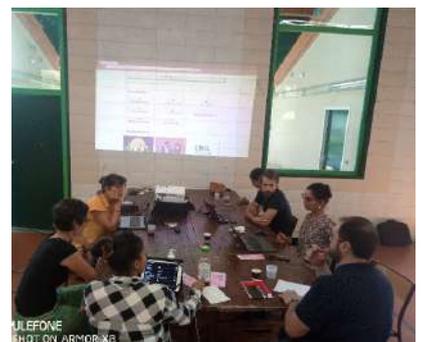
- l'outil « mon espace santé » par Kenedid Clem de l'Agence Régionale de Santé

Après un repas partagé en commun, l'après-midi fut un moment d'ap-

prentissage grâce à l'animation de différents ateliers :

- Découverte de France Connect
- Aidants connect : les limites de l'accompagnement et présentation de l'outil de protection juridique pour les aidants
- Quelques logiciels (Everything, Obs...)
- Jeu vidéo : présentation des possibilités de création de jeux à destination des ados et notion de code
- BD numérique sur BDNF ([www.bdnf.bnf.fr](http://www.bdnf.bnf.fr) : la fabrique à BD)
- Streaming avec OBS Studio

Xavier Parisot, le conseiller numérique de notre commune a été une des chevilles ouvrières de cette journée qui fut un succès et a permis d'améliorer les pratiques des médiateurs et conseillers numériques.



## Le réseau d'irrigation

Le samedi 09 septembre 2023, l'association Syndicale de l'ALBENC a inauguré son réseau d'irrigation. En 2020, à l'initiative de quelques agriculteurs, une Association Syndicale d'irrigation, regroupant une majorité de propriétaires de terres agricoles, a été créée avec comme objectif la création d'un réseau d'irrigation sous pression à partir d'un pompage unique dans l'Isère en aval du pont de St GERVAIS.

Le Conseil d'administration de cette association regroupe 15 membres dont le bureau se compose ainsi :

**Dalay Maël - Président**

**Convert Gilles - Vice-Président**

**Barthelon René - Secrétaire**

**Picat Pascal - Vice-Secrétaire**

**Blunat Pascal - Trésorier**

**Gillet Stéphane - Vice-Trésorier**



Depuis 1990, année de construction de l'autoroute A 49 GRENOBLE-VALENCE, les agriculteurs avec le soutien de la commune essaient de mettre en œuvre un réseau d'irrigation.

Durant cette période (1990-2020), cinq études de faisabilité ont été réalisées mais toutes ont échoué pour des raisons diverses : besoins d'irrigation moins indispensables que de nos jours, difficultés de fédérer l'ensemble des agriculteurs, financements insuffisants.

Le dérèglement climatique de ces dernières années a démontré qu'une agriculture sans eau a de plus en plus de mal à produire et à survivre.

Le dernier projet (2020), qui a débouché sur cette réalisation, a bénéficié d'un alignement de planètes avec des financements conséquents et une unanimité chez les agriculteurs.

Le réseau dessert 401 parcelles pour une surface totale de 433 ha sur trois communes :

- 362 ha sur **l'ALBENC**

- 42 ha sur **VINAY**

- 29 ha sur **CHANTESE**

Il concerne 117 propriétaires et 38 exploitants.

La répartition des cultures est la suivante :

- 408 ha (94%) de **noyers**

- 17 ha (4%) de **cultures fourragères**

- 8 ha (2%) de **pépinières de noyers et de châtaigniers**

Cette réalisation, avec prélèvement d'eau dans l'Isère permet d'abandonner tous les prélèvements dans la nappe et le cours d'eau « la Lèze » qui traverse le village.



La conception privilégie les économies d'eau avec l'installation de 13 tensiomètres qui indiquent à quel moment le sol a besoin d'eau.

Les parcelles sont équipées soit de goutte à goutte, soit de micro-jets pendulaires pour limiter les débits prélevés dans l'Isère.



Le coût des travaux s'élève à 8 535 000€ HT subventionné à 76% par

- **l'Europe** à 30% = 2 570 784,40 €

- **l'Etat** à 26% = 2 247 656,51 €

- **la Région AURA** à 5% = 393 767,23 €

- **le Département de l'Isère** à 15% = 1 301 374,70 €

Le complément du financement a fait l'objet d'un prêt à taux fixe sur 20 ans auprès du crédit agricole Sud Rhône Alpes dont le remboursement des annuités sera réparti entre les agriculteurs au prorata des surfaces souscrites.

Le jour de l'inauguration, Le président de l'association, Maël DALLAY, a remercié chaleureusement les services de l'Etat, de la Région, du Département, de la chambre d'agriculture et du crédit agricole Sud Rhône Alpes pour l'aide apportée dans l'élaboration du plan de financement. Il a remercié également l'ensemble des entreprises qui ont pris part à la réussite de cette opération :

- **Pour les études et la maîtrise d'œuvre** : le Bureau d'études CA-EAU de LYON

- **Pour le lot 1 canalisations** : un groupement composé de CARE TP de l'ALBENC, Serge MANDIER de VINAY et PETAVIT (Agence de St MARTIN D'HERES),

- **Pour le Lot 2 Génie civil** : un groupement composé de l'entreprise GIRAUD-MARCHAND de St MARCELLIN et BTP CHARVET de BIZONNES,

- **Pour le lot 3** : Electro-mécanique : une Groupement composé de PRA (pompage Rhône Alpes) du POUZIN en Ardèche et GENIN Electricité de VINAY,

- **Pour le lot 4** : Cuvelage de la bâche d'exhaure : Entreprise EIFFAGE (agence de PONT EN ROYANS).

La commune de l'ALBENC a soutenu ce projet et a pris une part importante dans le déroulé de cette opération en raison de l'importance de l'agriculture dans notre activité économique. Depuis de nombreuses années, la commune veille, dans ses documents d'urbanisme, à ce que l'espace agricole soit préservé.

### Les Financeurs



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen de Développement Régional



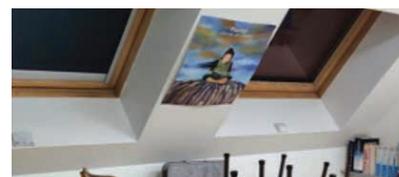
## Le projet énergétique sur les bâtiments communaux

Pour mener à bien ce projet de diagnostic sur les bâtiments communaux (Ecole/Maire, Salle des fêtes et Ancienne Poste), la commune a fait appel au bureau d'étude Dauphiné Conseil Energie pour faire une étude de faisabilité.

Au vu de cette étude, la commune a donné la priorité à l'amélioration énergétique sur le bâtiment Ecole/Mairie pour 2024 parce qu'une amélioration énergétique globale sur les bâtiments n'était pas conseillée en raison d'une utilisation très différente des locaux. Les autres bâtiments seront programmés pour les années suivantes.

### Les actions qui vont être menées sont :

- Réfection de la toiture
- Isolation des combles
- Réhabilitation du système de chauffage
- Remplacement d'une chaudière à fioul par une chaudière à bois plaquettes
- Pose de panneaux voltaïques sur le toit en vue d'aller vers une autoconsommation électrique
- Installation d'une ventilation à double flux



### Budget prévisionnel

#### Les travaux de base

TRAVAUX BASE		
Désignation travaux	HT	TTC
Isolation des combles et des murs des combles donnant sur des locaux chauffés	15,000.00 €	18,000.00 €
Isolation sous plancher bas dans la partie cave et vide sanitaire	16,000.00 €	19,200.00 €
Rénovation de la toiture et isolation des parties sous rampant des locaux chauffés	91,000.00 €	109,200.00 €
Création d'une chaufferie biomasse complète	97,000.00 €	116,400.00 €
Création d'un local chaufferie et stockage bois en extérieur	130,000.00 €	156,000.00 €
Intervention réseau VRD	8,500.00 €	10,200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>357,500.00 €</b>	<b>429,000.00 €</b>



#### Les travaux optionnels

TRAVAUX OPTION		
Désignation travaux	HT	TTC
Création d'une ventilation double flux dans les 5 salles de classe	75,000.00 €	90,000.00 €
Climatisation des locaux d'occupation de la mairie.	15,000.00 €	18,000.00 €
Climatisation des locaux destinés aux associations	10,000.00 €	12,000.00 €
Installation Photovoltaïque de 24 kWc	45,000.00 €	54,000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>145,000.00 €</b>	<b>174,000.00 €</b>



Soit un coût prévisionnel du projet 502 500 € HT

Des demandes de financement ont été faites auprès de :

- o L'Europe
- o Le Fonds vert (Etat)
- o La Région
- o Le Département



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen de Développement Régional



## Nettoyons la nature

Vendredi 22 septembre 2023, chaque classe de l'école a participé à l'opération « **Nettoyons la nature** », organisée par les centres commerciaux E. Leclerc. Cette opération, qui a lieu depuis plusieurs années maintenant au sein de l'école, a pour objectif :

- De **sensibiliser** les enfants au respect de l'environnement, de la nature
- De **les éduquer** à ne pas jeter tout et n'importe quoi dans la nature
- D'**utiliser** les poubelles prévues à cet effet
- De **conserver** pour jeter chez soi.

L'opération s'est déroulée dans un espace proche de l'école pour la classe de GS/CE1 (du pont de la route de la scierie au city parc). Il est à noter que très peu de déchets ont été trouvés cette année par rapport aux autres années.

Est-ce le fruit du travail engagé ? Espérons-le !

Les enfants ont passé un agréable moment accompagné par Mme CASTER, que nous remercions.



## Les ROLLING FOX aux portes du championnat Roller Hockey National 3

L'équipe PréNationale (ex N4) des Séniors des ROLLING FOX se distingue encore cette saison en Roller Hockey ! Les phases de qualifications de septembre à janvier ont été très intenses et disputées pour les joueurs de l'équipe, dans un championnat de 11 équipes régionales et internationales puisque la Suisse est représentée.

Au terme de cette première phase, les résultats sont excellents. 5 de nos Séniors sont dans le top 15 (sur presque 200 joueurs) et l'équipe se classe deuxième du championnat derrière l'équipe de Genève.

Toujours avec l'esprit de cohésion et de victoire Albinois, ils abordent donc la deuxième partie de saison, en matchs aller et retour, pour viser une place dans la catégorie supérieure. Le classement final déterminera en effet les équipes qui pourront passer en Nationale 3 ; et il n'y a que deux places ! Les ROLLING FOX Seniors sont donc très sérieusement en lice pour accéder, après plusieurs années et victoires dans la ligue Rhône Alpes Auvergne, au championnat national qui ouvrira les portes du haut niveau et des rencontres inter régionales.

Dans cette perspective sportive, le Président du club précise : « même si nous sommes aidés par la MJC, l'équipe de la Mairie de L'Albenc, nos voisins Vinois, la seule ombre au tableau est d'avoir mille difficultés à trouver un local industriel, un gymnase, un bâtiment pour y équiper un terrain officiel de 40m par 20m (c'est la dimension d'un terrain de handball). Cette condition est nécessaire et indispensable pour deux raisons : s'entraîner (enfants et adultes) dans les conditions réelles du Roller Hockey et accueillir des compétitions officielles qui attirent d'ailleurs en plus des joueurs, leurs familles et amis. Sur ce dernier point, tout le staff des ROLLING FOX lance l'appel à toute bonne idée ou proposition pour la saison 2023-2024 ! contactez-nous.



## Pétanque

### Alessandro Dervillée, 11 ans, à l'honneur

Alessandro Dervillée, ancien Albinois, est entraîné par M. Frédéric Blanc, qui l'a mené loin !

Avec son club « L'Arc-en-Ciel de Vinay », il a été Champion de l'Isère en 2022/2023. Puis champion des clubs du département en 2023. Et ce n'est pas fini ! Il a joué au championnat de France des clubs et s'est incliné en quart de finale.

Repéré pour son talent, Alessandro a été sélectionné pour 2024 au centre régional d'entraînement de pétanque Auvergne Rhône-Alpes et fait partie de la fédération nationale. Au programme 2024, il participera à plusieurs concours nationaux : à Orléans, vers les Châteaux de la Loire, au Puy-en-Velay,...

Souhaitons-lui le succès qu'il mérite !



## Le TOUCH rugby à l'honneur

L'Albinois Enzo COURTIAL, né en 2008, a commencé le Touch rugby il y a deux ans au club de Poliénas, les Co'Pirates, et s'est brillamment illustré cet été avec quelques compagnons de ce club. Il avait remporté avec son équipe des Co 'Pirates le championnat de France des moins de quinze ans mixte (au moins trois filles sur le terrain) à Vichy. Détecté puis sélectionné fin 2022, il a été retenu en équipe de France après stages et préparation (aux frais de la famille) en vue de la petite Coupe du Monde : L'Atlantic Youth Touch Cup .

Celle-ci s'est déroulée à Nottingham en juillet 2023 sur cinq jours. Faisaient partie de cette petite coupe du monde la Belgique, le Pays de Galles, l'Angleterre, l'Irlande, la Chine, les Îles Caïman, les USA. Ces jeunes Touch rugbymen de l'équipe de France ont remporté la victoire et sont champions !

Et ce n'est pas tout : Enzo Courtial joue aussi au rugby à XV (deuxième année des - de 16 ans) ; en 2022 – 2023, son équipe a gagné la finale de secteur SGR (sud Grésivaudan) et la finale du championnat de la ligue AURA (Auvergne Rhône-Alpes). Saluons ce talentueux jeune qui continue dans la catégorie des moins de 18 ans à présent au Touch rugby !

**NB pour en savoir plus :** Le Touch rugby, ou rugby à toucher, est un jeu dérivé du rugby où les joueurs ne peuvent pas plaquer les autres de manière physique, mais par un contact léger. Le terrain fait 70m sur 50. Le match dure deux fois 20 mn. Un essai vaut 1 point, marqué par une femme ou un homme. Et sur le terrain, il y a 3 filles minimum. etc.



## Performance du rugby féminin

Deux Albinoises, Jade BARET et Elsa ROUSSET ont participé le 10 février 2024 à la Finale Ligue du Challenge Orange. Elles terminent premières de la finale régionale.

Ainsi, elles sont donc qualifiées à la finale France qui se déroulera à Marcoussis le 8 Juin 2024.

Nous leur souhaitons tous nos encouragements !

